QUBIT

450 234-2120
info@qubitinsurance.ca
qubitinsurance.ca

Guide de prévention du gel en hiver

Liste de vérification pour les propriétaires de maisons et de condos à Montréal

Les tuyaux qui éclatent et l'eau qui s'infiltre par la toiture sont les réclamations hivernales que nous voyons le plus souvent. Utilisez cette liste avant que les températures chutent et gardez-la à portée de main en cas de problème.

1. À l'extérieur de la maison

- [ ] **Fermez les robinets extérieurs.** Fermez et vidangez tous les robinets extérieurs, y compris ceux de l'entrée de garage ou ceux qui servent à arroser les plantes dans la cour.
- [ ] **Débranchez les boyaux d'arrosage** pour que l'eau ne reste pas dans la conduite et ne gèle pas.
- [ ] **Vérifiez la toiture et les gouttières.** La neige et la glace accumulées peuvent fondre et s'infiltrer dans la maison par la toiture.

2. À l'intérieur de la maison

- [ ] **Vérifiez votre système de chauffage.** Bien des tuyaux éclatent à cause d'un système de chauffage en panne ou qui fonctionne mal.
- [ ] **Vérifiez la température du vide sanitaire et du sous-sol.** C'est souvent à ces endroits que les tuyaux gèlent en premier.
- [ ] **Inspectez les fenêtres et les portes.** Réparez les fenêtres et les portes défectueuses ou endommagées qui laissent entrer l'air froid près de la plomberie.
- [ ] **Repérez le robinet d'arrêt principal** et assurez-vous que tous les occupants savent où il se trouve.

3. Si vous vous absentez

Une maison laissée sans surveillance pendant 30 jours ou plus peut être soumise à des conditions particulières de votre police.

- [ ] **Appelez votre courtier avant de partir** pour confirmer ce que votre police exige pendant que la maison est inoccupée.
- [ ] **Maintenez le chauffage à une température adéquate.** Baisser trop le chauffage, ou l'éteindre, peut exposer les tuyaux au gel.
- [ ] **Demandez à quelqu'un de vérifier la maison** régulièrement pendant votre absence.
- [ ] **Renseignez-vous sur la fermeture et la vidange de l'entrée d'eau** si vous partez pour une longue période.

4. Pour les copropriétaires

Les dégâts d'eau peuvent se propager d'une unité à l'autre, alors sachez comment votre police fonctionne avec celle du syndicat de copropriété.

- [ ] **Franchise du syndicat :** informez-vous de son montant et vérifiez si le syndicat peut demander aux copropriétaires d'y contribuer.
- [ ] **Limites pour les dégâts d'eau :** demandez ce qui arrive si une perte dépasse la limite de la police du syndicat, et si le coût restant pourrait être réparti entre les copropriétaires.
- [ ] **Qui couvre quoi :** la police du syndicat couvre généralement l'immeuble, tandis que les améliorations apportées à votre partie privative relèvent de votre propre police de copropriétaire.
- [ ] **Lisez la déclaration de copropriété** et le sommaire d'assurance du syndicat, puis assurez-vous que votre propre police comble les lacunes.

5. En cas de dégâts d'eau

Agir rapidement pour arrêter ou limiter les dommages est attendu et peut influer sur le traitement de votre réclamation.

- [ ] **Fermez l'eau** au robinet d'arrêt principal.
- [ ] **Appelez immédiatement un plombier ou un entrepreneur** pour arrêter la fuite et limiter les dommages.
- [ ] **Prenez des photos et des vidéos** des dommages avant le nettoyage, et conservez les reçus de toute réparation d'urgence.
- [ ] **Appelez votre courtier** pour déclarer le sinistre et obtenir des conseils sur la suite.

Des questions sur votre couverture ?

Parlez à un courtier de Qubit Insurance. Nous comparons les polices de 24 assureurs et servons nos clients en anglais, en français, en pendjabi, en hindi et en ourdou.

Téléphone : 450 234-2120
Courriel : info@qubitinsurance.ca
Site Web : qubitinsurance.ca
Nous joindre : qubitinsurance.ca/contact

Bureau de Saint-Laurent
438, rue Isabey, bureau 210
Saint-Laurent (Québec) H4T 1V3

Bureau de Montréal
1155, rue Metcalfe, bureau 1500
Montréal (Québec) H3B 2V6

Suivez-nous
Facebook · Instagram · LinkedIn

Obtenir une soumission gratuite

Ce guide fournit des renseignements généraux seulement. La couverture, les conditions et les exclusions dépendent de votre police. Discutez de votre situation avec un courtier autorisé.